Formation DE- Aide-soignante

Parcours diplômant de niveau IV

Code de la fiche :
RNCP40692

Date de publication de la fiche :
28.07.2024 – MAJ le 01.09.2025

Certificateur :
Ministère de la santé et de la prévention

Dates de formation :
De septembre à juillet

Durée de la formation:
Parcours de 1540 h dont 770 h en IFAS

Public :
☑ Poursuite de scolarité
☑ Pôle Emploi
☑ Salarié
☑ En contrat d'apprentissage

Modalités de formation :
☑ Présentiel en journée
☑ Temps complet 35h/semaine
☑ Périodes de stage en entreprise

Coût de la formation :
☑ Devis sur demande

Inscription :
Dossier d'inscription à télécharger sur le site internet Hôpital Lozère Onglet IFMS en période d'inscription

Lieu de la formation :
IFMS
Hôpital Lozère
Avenue du 08 mai 1945
48000 MENDE

Contact :
Secrétariat IFAS
04.66.49.48.32
ifsilas@ch-mende.fr

Conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant

Objectifs

Au terme de son parcours de formation, l'élève doit être capable de :
- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires,
- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer,
- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins,
- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne,
- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation,
- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage,
- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres,
- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés,
- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins,
- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités,
- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

Accès à la formation

Prérequis :
- **Aucune condition de diplôme** n'est requise
- Etre âgé de dix-sept ans à la date d'entrée en formation
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la profession d'aide-soignant délivré par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé
- Fournir un certificat médical avec les vaccinations à jour (DTP, Hépatite B)

Voies d'accès :
- Formation initiale dont la formation par apprentissage,
- Formation professionnelle continue,
- Validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par arrêté du ministère chargé de la santé.

Modalités d'accès à la formation

Le processus de sélection des candidats à l'IFAS comprend :
- **Une épreuve d'admissibilité sur dossier**
- **Un entretien d'admission**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ : sélection sur dossier complet, notée sur 20.
Le dossier comprend les pièces suivantes :

1. Une pièce d'identité ;
2. Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation ;
3. Une lettre de motivation obligatoirement manuscrite ;
4. Un curriculum vitae ;
5. Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excèdera pas deux pages ;
6. Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
7. Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
8. Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
9. Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 ou tout autre document permettant d'apprécier la maitrise de la langue française.
10. Le candidat ayant exercé au moins six mois, en continu ou discontinu, comme agent de service hospitalier ou agent de service, dans les trois dernières années, fournit les attestations d'employeurs.
11. Le candidat ayant exercé pas plus de moins six mois, en continu ou discontinu, comme agent de service hospitalier ou agent de service, dans les trois dernières années, fournit l'attestation de formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bienêtre de la personne âgée

Les candidats peuvent également joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle en lien avec la profession d'aide-soignante.

ÉPREUVE D'ADMISSION : entretien d'une durée entre 15 et 20 minutes, notée sur 20.

Sont dispensés de ces épreuves :

- Les ASHQ (Agent de Service Hospitalier Qualifié) ou Agent de service justifiant d'une ancienneté cumulée d'au moins 1 an d'équivalent temps plein
- Les ASHQ (Agent de Service Hospitalier Qualifié) ou Agent de service justifiant d'une ancienneté cumulée d'au moins 6 mois d'équivalent temps plein et avoir bénéficié de la formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bienêtre de la personne âgée
- Les apprenants ayant un contrat d'apprentissage

Formation

Contenu : **1540 heures**

10 modules de formation (22 semaines soit 770 h) :

Bloc 1 : M1. Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
M2. Repérage et prévention des situations à risque
Bloc 2 : M3. Evaluation de l'état clinique d'une personne
M4. Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
M5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Bloc 3 : M6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage
M7. Relation et communication avec les personnes et leur entourage
Bloc 4 : M8. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
Bloc 5 : M9. Traitement des informations
M10. Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques

4 stages (22 semaines soit 770 h) :

- Trois stages de 5 semaines visant à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :
  1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
  2. Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
  3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la pris en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé
- Un stage de 7 semaines, réalisé en fin de formation et précédant la dernière semaine de formation permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Équivalence de compétences et allègement de formation :

- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,
- Diplôme d'assistant de régulation médicale,
- Diplôme d'Etat d'ambulancier
- Baccalauréat professionnel « accompagnement, soins, services à la personne » (ASSP)
- Baccalauréat professionnel « services aux personnes et aux territoires » (SAPAT)
- Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (arrêté du 29/01/2016 : spécialités « à domicile », « en structure collective », « éducation inclusive et vie ordinaire ».
- Les titulaires des diplômes d'Etat aide médico psychologique ou auxiliaire de vie scolaire sont titulaires de droit du DE AES 2016
- Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (fusion des spécialités, référentiel de 2021)
- Titre professionnel d'assistant de vie aux familles (arrêté du 11/01/2021)
- Titre professionnel d'agent de service médico-social (arrêté du 11/07/2020)

Méthodes pédagogiques :

- Classiques : cours théoriques, travaux pratiques, travaux dirigés
- Innovantes : jeux de rôle, mises en situations cliniques, analyse de pratique, exploitation des retours de stage, simulation en santé, serious game

Modalités d'évaluation :
Les évaluations sont organisées à l'IFMS :

- Travail écrit sur table, travail de groupe …
- Évaluation pratique en situation simulée
- Évaluation des compétences pratiques sur chaque stage

Modalités d'obtention du Diplôme :

- Avoir validé l'ensemble des modules théoriques et des compétences en stages
- Etre titulaire de l'AFGSU 2
- Présentation des candidats au jury de certification à la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)

Débouchés professionnels

- Etablissement hospitalier
- Clinique
- EHPAD
- Centre d'accueil pour personnes handicapées
- Centre de rééducation
- Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- Service de maintien à domicile pour les personnes dépendantes

Evolution de carrière

Les spécialisations :

- Agent de stérilisation,
- Assistant gérontologique.

Les évolutions :

- Auxiliaire de Puériculture (accessible par une passerelle)
- Accompagnement éducatif et social (accessible par une passerelle)
- Infirmier

Public en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle et d'une aptitude à l'emploi évaluée lors des visites médicales auprès du médecin agréé de l'ARS et de la Préfecture.

Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante : annefilly@ch-mende.fr